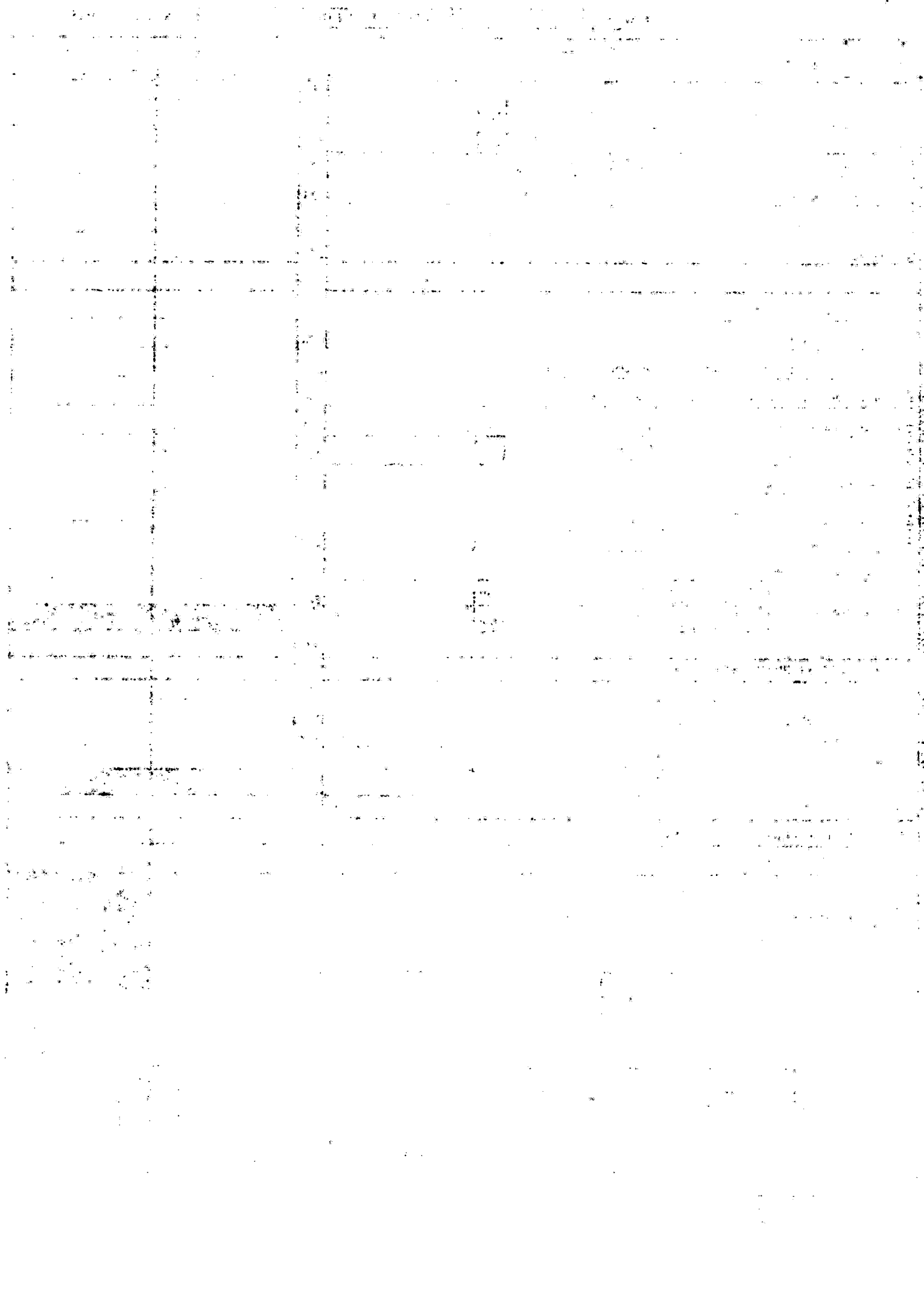


Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 14/10/2025 - 14715 - 2023 B 02340 - 981 803 125 - PHIL GOOD

Désignation de l'entreprise										PHIL GOOD SARL										Néant																													
Adresse de l'entreprise										8 ROUTE DE LA CAILLAUDERIE										85160 ST JEAN DE MONTS																													
Numéro SIRET *										9 8 1 8 0 3 1 2 5 0 0 0 1 3										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 4										Durée de l'exercice précédent * 0																			
																				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4										Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0																			
ACTIF										Brut 1										Amortissements - Provisions 2										Net 3										Net 4									
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010				012																																								
			Autres *		014				016																																								
	Immobilisations corporelles *				028				030																																								
	Immobilisations financières * (1)				040		407 515		042				407 515																																				
	Total I (5)				044		407 515		048				407 515																																				
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				050				052																																								
	Marchandises *				060				062																																								
	Avances et acomptes versés sur commandes				064				066																																								
	Créances (2)		Clients et comptes rattachés *		068		31 680		070				31 680																																				
			Autres * (3)		072		871		074				871																																				
	Valeurs mobilières de placement				080				082																																								
	Disponibilités				084		142 495		086				142 495																																				
	Charges constatées d'avance *				092				094																																								
	Total II				096		175 046		098				175 046																																				
	Total général (I+II)				110		582 561		112				582 561																																				
PASSIF										Exercice N NET 1										Exercice N-1 NET 2																													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				407 500																																								
	Ecart de réévaluation				124																																												
	Réserve légale				126																																												
	Réserves réglementées *				130																																												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				132																																								
	Report à nouveau				134																																												
	Résultat de l'exercice				136				133 197																																								
	Subventions d'investissement				137																																												
	Provisions réglementées				140																																												
	Total I				142				540 697																																								
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				154																																												
	Emprunts et dettes assimilées				156				21																																								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																																												
	Fournisseurs et comptes rattachés				166				2 683																																								
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169		7 037		172				8 617																																				
	Comptes courants d'associés				173				23 539																																								
	Autres dettes				175				7 004																																								
	Produits constatés d'avance				174																																												
	Total III				176				41 864																																								
	Total général (I + II + III)				180				582 561																																								
RENOUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)		Dont dettes à plus d'un an	195																																							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		407 515																																					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199						Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le		Néant	*
A - RÉSULTAT COMPTABLE		13 1 1 2 2 0 2 4										10 0 0 0 0			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *														
	Production vendue														
	biens														
	services *														
	Production stockée *														
	Production immobilisée *														
	Subventions d'exploitation reçues														
	Autres produits														
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)														
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)														
	Variation de stock (marchandises) *														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)														
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *														
	Autres charges externes *														
	Impôts, taxes et versements assimilés														
	Rémunérations du personnel *														
	Charges sociales (cf. renvoi 380)														
	Dotations aux amortissements *														
	Dotations aux provisions														
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Autres charges														
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *														
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles														
	Total des charges d'exploitation (II)														
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)														
	Produits financiers														
	Produits exceptionnels														
	Charges financières														
	Charges exceptionnelles														
RÉINTÉGRATIONS	Impôts sur les bénéfices *														
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)														
	B - RÉSULTAT FISCAL														
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles														
	Provisions non déductibles *														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)														
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés														
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option														
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
DÉDUCTIONS	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Entreprise nouvelles (44, section A)														
	Jeune entreprise innovante (44, section A)														
	Investissements et souscriptions outre-mer														
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G														
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS														
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)														
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS														



ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
Quote-Part non déductible - véhicule de tourisme		682
Total des réintégrations diverses	330	682

Détail des déductions diverses		
Dividendes régimes mère fille		124 925
Total des déductions diverses	350	124 925

Désignation de l'entreprise : PHIL GOOD SARL

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	407 515	484		486	407 515	407 515
TOTAL		490		492	407 515	494		496	407 515	407 515

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : PHIL GOOD SARL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	
					Total des déficits restant à reporter (870-984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	28 200
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 116
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : PHIL GOOD SARL

31/12/2024

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : PHIL GOOD SARL		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 20/11/2023		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		1	4
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 9 8 1 8 0 3 1 2 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

PHIL GOOD SARL

ADRESSE (voie)

8 ROUTE DE LA CAILLAUDERIE

CODE POSTAL

85160

VILLE

ST JEAN DE MONTS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	4 075
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	4 075

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille PEYROT Prénom(s) PHILIPPE
Nom d'usage % de détention 00.00 Nb de parts ou actions 4 075
Naissance : Date 160668 N° Département 23 Commune ST SEBASTIEN S Pays FR
Adresse : N° 8 Voie ROUTE DE LA CAILLAUDERIE
Code postal 85160 Commune ST JEAN DE MONTS Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 9 8 1 8 0 3 1 2 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PHIL GOOD SARL

ADRESSE (voie) 8 ROUTE DE LA CAILLAUDERIE

CODE POSTAL 85160 VILLE ST JEAN DE MONTS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 2

Forme juridique SAS Dénomination SAS

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 9 9 9 3 6 2 8 % de détention 100.00

Adresse : N° 8 Voie ROUTE DE LA CAILLAUDERIE

Code postal 85160 Commune ST JEAN DE MONTS Pays France

Forme juridique SAS Dénomination SAS MONTA-TUBAGE

N° SIREN (si société établie en France) 5 3 7 9 2 8 1 9 4 % de détention 45.00

Adresse : N° 49 Voie Z.A. LES ROITELIERES

Code postal 44330 Commune LE PALLET Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 20/11/2023 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 582 561.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 141 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 133 197.35 Euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, couvrant la période du 20/11/2023 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 20/11/2023 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			4 0 7 5 1 5
TOTAL			4 0 7 5 1 5
TOTAL GENERAL			4 0 7 5 1 5

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			4 0 7 5 1 5	4 0 7 5 1 5
TOTAL			4 0 7 5 1 5	4 0 7 5 1 5
TOTAL GENERAL			4 0 7 5 1 5	4 0 7 5 1 5

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales MONTA TUBAGE	437. 5000	360			360
Parts sociales @CSTE	2 500. 0000	100			100

L'intégralité, des parts sociales apportées, est détenu par Monsieur Philippe PEYROT.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 20/11/2023 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS CHARGES A PAYER	
- AGCI BILAN 2024	1 800
- ALINEA JURIDIQUE 2024	720
INTERETS COURUS A PAYER	
- FAP SGT 12.2024	3
- FAP SGT 12.2024	18
Total	2 541

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS @CSTE	166 127	100	69 474
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SAS MONTA TUBAGE	351 958	45	44 794
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

« PHILGOOD »
SARL au capital de 407 500 €
Siège social : 8 route de la Caillauderie, 85160 SAINT-JEAN-DE MONTS
981 803 125 RCS LA ROCHE SUR YON

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**DECISION ORDINAIRE ANNUELLE
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 13 JUIN 2025**

1) Texte de la résolution d'affectation du résultat soumis à l'Assemblée : deuxième résolution :

Conformément à la loi, l'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice, s'élevant à 133 197,35 € :

* à la réserve légale dans la limite du 1/10 ^{ème} du capital social, soit.....	40 750,00 €
* aux parts, distribution d'un dividende de 10 €, pour chacune des 4075 parts composant le capital social, soit une distribution globale de.....	40 750,00 €
* à la réserve extraordinaire, le solde, soit.....	<u>51 697,35 €</u>

(...)

2) Texte de la résolution d'affectation du résultat voté par l'Assemblée : deuxième résolution :

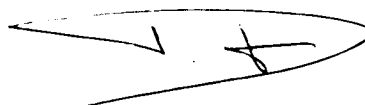
Conformément à la loi, l'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice, s'élevant à 133 197,35 € :

* à la réserve légale dans la limite du 1/10 ^{ème} du capital social, soit.....	40 750,00 €
* aux parts, distribution d'un dividende de 10 €, pour chacune des 4075 parts composant le capital social, soit une distribution globale de.....	40 750,00 €
* à la réserve extraordinaire, le solde, soit.....	<u>51 697,35 €</u>

(...)

* * *

CERTIFIE CONFORME
LE GERANT



RP